



## Modification des conditions générales de vente priceminister

Par **Ptixav**, le **04/06/2010** à **21:00**

Bonjour,

Je suis auto-entrepreneur, je revends des jeux vidéos d'occasion sur internet et fais plusieurs petits chiffres d'affaires sur plusieurs plateformes de ventes.

L'une d'elle est PriceMinister, or celle-ci a changé ses CGV le 18/05 sans même que je sois personnellement averti pour ajouter un abonnement, que je nommerai TAXE aux PRO, pour la modique somme de 19€99HT soit pour moi 23€91TTC.

Dès que j'ai appris cette nouvelle par des vendeurs concurrents mais néanmoins amis, j'ai pris contact avec leur service client pour leur indiquer que je ne pouvais me permettre de payer cela en plus des commissions qu'ils prennent déjà sur mes ventes.

Ils m'ont d'abord conseillé de créer un compte particulier puisque leurs outils PRO ne m'intéressaient pas (et qu'ils sont soit disant ce pour quoi on paie), mais je n'ai pas le droit d'indiquer sur mes annonces que je suis PRO (tromperie pour le client acheteur, je trouve), ensuite ils m'ont supprimé mon compte particulier puisque dans leurs CGV une même personne ne peut avoir deux comptes, déjà là ils ne savent pas trop ce qu'ils disent.

Enfin, la conseillère clientèle à qui j'ai eu à faire m'a dit, je cite: "En revanche, si vous ne souhaitez pas que votre boutique fasse l'objet d'une prochaine facturation de l'abonnement pro, je vous invite à le placer en mode vacances, le temps que vos ventes soient finalisées afin de pouvoir solder votre porte monnaie", ce que j'ai fait le jour même, or aujourd'hui, 4/06/10, une vente vient d'être finalisée sur mon compte et ils ont prélevé le montant de l'abonnement sur le montant m'étant dû (je touche 9,68€ pour un vente qui aurait dû me rapporter 33,59€ soit moins de 30% de ce que j'aurais dû avoir!)

Je pense qu'il s'agit de vol manifeste, d'autant que je n'ai pas été prévenu de ce changement

de CGV, **ma question est donc simple, ont-il le droit de me prélever cet "abonnement" sans que j'ai été prévenu de sa mise en place que je n'ai donc pas acceptée et sinon quels sont mes recours?**

(Je crains en effet que des ventes ne soient encore finalisées qu'en juillet et que les maigres montants restant dus ne servent qu'à payer leur taxe, mon compte étant "en vacances")

Bref, ma petite affaire allait bien, mais avec leur attitude de prédateur ce site vient de me faire perdre 1/3 de mon CA (c'est vrai qu'on y vend bien, mais je ne souhaite pas le faire à n'importe quel prix!)

Merci d'avance, en espérant avoir été clair!  
Cordialement.

Par **bebe\_dede**, le **12/01/2011 à 11:33**

Bonjour,

avez vous eu des réponses à votre question.

Faisant très peu de ventes sur priceminister, nous avons découvert ce vol en fin d'année pour le bilan!!!

Nous ne comptons pas nous laisser faire, nous n'avons rien signé pour ces CGV modifiées!

Merci beaucoup

Par **Ptixav**, le **12/01/2011 à 12:45**

Bonjour,

Je n'ai eu aucune réponse, c'est comme ça m'a-t-on dit!

Donc mon compte est en congé là-bas depuis le 2 juin 2010, c'est ma réponse...

Par **mimi493**, le **12/01/2011 à 15:02**

Evitez de parler de vol en évoquant un nom bien précis, c'est de la diffamation (le vol n'est en aucun constitué)

Par **Ptixav**, le **12/01/2011 à 16:17**

"JE PENSE QUE" ai-je écrit, je n'ai pas porté d'accusation ni donc diffamé, ai-je encore le

droit de penser?

On me prend 24€ sans me prévenir, pour des outils que je n'ai jamais demandé, simplement parce que j'ai le malheur de vouloir être honnête en déclarant mon activité et mon statut sur les sites servant cette activité, JE PENSE donc que c'est du vol.

Mon statut de PRO a fait que j'ai été prélevé, sans prévenir qui plus est.

Sur les autres plateformes, si je paye c'est parce que je l'ai décidé...

Excusez-moi mais dans tous les cas, la pratique est plus que limite.